



LA QUINZAINE D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger

Presse du 16 au 30 novembre 2020

La « *Quinzaine d'Algérie* » est une revue bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne

Au regard de la situation sanitaire actuelle en Algérie, le Premier ministre a arrêté plusieurs dispositions supplémentaires de renforcement des mesures de protection. Ainsi, il a été décidé le prolongement, pour une durée de quinze jours à partir du 02 décembre :

- 1) Du confinement partiel à domicile, de 20h00 à 05h00, pour 32 wilayas : Adrar, Aïn Timouchent, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Boumerdes, Constantine, El Oued, El Taref, Guelma, Illizi, Jijel, Khenchla, Laghouat, M'Sila, Médéa, Mostaganem, Ouargla, Oran, Oum El Bouaghi, Sétif, Souk Ahras, Tébessa, Tiaret, Tindouf, Tissemsilt, Tipaza, Tizi Ouzou et Tlemcen.
- 2) De la fermeture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sur l'ensemble du territoire national.
- 3) De la fermeture des salles omnisports et de sport, les lieux de plaisance, de détente, les espaces récréatifs et de loisirs et des plages, les maisons de jeunes, les centres culturels.
- 4) De la limitation du temps d'activités de certaines activités qui seront soumises à une obligation de fermeture à partir de 15h00 :
 - Le commerce d'appareils électroménagers ;
 - Le commerce d'articles ménagers et de décoration ;
 - Le commerce de literies et tissus d'ameublement ;
 - Le commerce d'articles de sport ;
 - Le commerce de jeux et jouets ;
 - Les lieux de concentration de commerces ;
 - Les salons de coiffure pour hommes et pour femmes ;
 - Les pâtisseries et confiseries ;
 - Les cafés, restaurants et fast-food dont les activités sont limitées à la vente à emportées.
 - Le prolongement de l'interdiction de toutes réunions et de tout rassemblement de personnes.

(APS)

Covid-19
Mesures de lutte
contre la
propagation

**FMI
Finances
Entretien**

Le ministre des Finances s'est entretenu, le 25 novembre, avec une équipe du Fonds Monétaire International (FMI), conduite par la cheffe de division au niveau du département Moyen Orient et Asie Centrale du Fonds.

Selon le ministre, « *cette audience intervient à l'issue d'une mission virtuelle effectuée en Algérie par l'équipe du FMI du 09 au 23 novembre 2020, dont l'objectif est d'actualiser le cadrage macroéconomique et de discuter des perspectives et priorités économiques pour l'Algérie, notamment suite au double choc de la Covid-19 et de la chute des prix des hydrocarbures* ». « *Les discussions ont porté sur les répercussions de la Covid-19 sur les agrégats macroéconomiques et budgétaires* ».

Pour rappel : Le FMI a prévu une récession de 5,2% en 2020 et beaucoup d'experts n'excluent pas le recours à l'endettement extérieur, même si le Gouvernement s'en défend pour le moment, privilégiant d'autres instruments de financement du déficit budgétaire qui se situera à près de 14% (17,6 Mds USD) l'année prochaine.

(EL WATAN)

**OPEP
OPEP+**

Les pays participants à la Direction de la Coopération de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et non-OPEP ont tenu, le 16 novembre, une réunion technique consacrée à l'examen de l'évolution du marché pétrolier.

Selon le secrétaire général de l'OPEP, la résurgence des infections de la Covid-19 et les nouvelles mesures de verrouillage en Europe continuent d'entraver la reprise du marché mondial de l'économie du pétrole.

Par ailleurs, il a été constaté que les pays de l'OPEP+ ont contribué à réduire l'offre mondiale de pétrole d'environ 1,6 milliard de barils depuis mai dernier. Le taux de conformité aux engagements d'ajustement a atteint 99,5%.

Selon les données de l'Organisation, « *la moyenne annuelle des prix du brut algérien est passée de 64,20 USD/baril en 2019 à 41,27 USD/baril en 2020 (jusqu'à octobre 2020), occupant la 3^{ème} place du brut le plus cher de la composante du panier de l'OPEP, constitué de 13 bruts, en 2020, après l'Emirati Murban (42,31 USD/baril) et l'Angolais Girassol (41,59 USD/baril)* ».

Enfin, l'OPEP a entamé le 30 novembre 2020, une réunion très attendue pour examiner l'évolution des marchés et discuter des mesures appropriées à prendre pour stabiliser les cours du brut.

Les décisions définitives sur le maintien ou la modification de l'accord de limitation de la production seront prise le 1^{er} décembre 2020, à l'occasion d'une réunion entre l'OPEP et ses alliés. L'alliance pourrait décider de prolonger le niveau de réduction de sa production actuelle au-delà du 1^{er} janvier 2021.

Pour rappel : Selon l'accord en vigueur décidé en avril 2020, le retrait actuel du marché de 7,7 millions de barils par jours doit être ramené à 5,8 millions de barils par jour à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour information : Les cours du brut algérien sont passés de 40,98 USD/baril en septembre à 39,76 USD/baril au mois d'octobre, soit en baisse de 3,0%.

Pour information : Le baril de Brent, pétrole de référence pour le Sahara Blend algérien, a atteint 47,8 USD le 24 novembre, soit son plus haut niveau depuis le mois de mars. Sur le seul mois de novembre, le cours du Brent a progressé de 25%.

(APS – LIBERTE - TSA)

**APPO
Réunion du conseil
des ministres**

Le ministre de l'Energie a pris part aux travaux de la 39^{ème} réunion du conseil des ministres de l'Organisation africaine des pays producteurs de pétrole (APPO).

Il a appelé les pays de l'organisation à s'engager dans un effort « *commun et solidaire* » pour faire face aux défis énergétiques du continent dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

(APS)

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été adopté le 17 novembre par l'Assemblée Populaire Nationale (APN) et le 26 novembre par le Sénat.

Selon le ministre des Finances, en dépit de la conjoncture difficile et inédite que traverse le pays suite à la chute des prix du pétrole et la crise sanitaire actuelle, le Gouvernement vise, à travers les dispositions de ce texte, à « *préserver, autant que possible, le pouvoir d'achat du citoyen, protéger la catégorie vulnérable et créer une dynamique d'investissement à même de hisser le niveau de la production et de renforcer les démarches de diversification de l'économie* ».

La LF 2021 table sur une croissance de 4% du Produit Intérieur Brut (PIB), après un recul de 4,6% selon les estimations de clôture pour l'exercice 2020 et une croissance hors hydrocarbures qui devrait atteindre 2,4% en 2021, 3,37% en 2022 et 3,81% en 2023.

Sur le plan budgétaire, les dépenses budgétaires totales prévues passeront de 7 372,7 Mds DZD (\approx 57,02 Mds USD) prévus dans la Loi de Finances Complémentaire (LFC) 2020 à 8 113,3 Mds DZD (\approx 62,75 Mds USD) en 2021 (+ 10%), pour atteindre 8 605,5 Mds DZD (\approx 66,55 Mds USD) en 2022 (+ 6,07%), puis 8 680,3 Mds DZD (\approx 67,13 Mds USD) en 2023 (+ 0,9%).

Ces prévisions portent sur un budget de fonctionnement qui connaîtra une hausse de 5,1% durant la période 2021-2023 pour atteindre 5 314,5 Mds DZD (\approx 41,10 Mds USD) en 2021 (+ 11,8%), puis 5 358,9 Mds DZD (\approx 41,44 Mds USD) en 2022 (+ 0,8%), ensuite 5 505,4 Mds DZD (\approx 42,58 Mds USD) en 2023 (+ 2,7%).

Quant aux dépenses d'équipements, elles s'élèveront à 2 798,5 Mds DZD (\approx 21,64 Mds USD) en 2021 (+ 6,8%), à 3 246,6 Mds DZD (\approx 25,11 Mds USD) en 2022 (+ 16,01%) et baisseront à 3 174,9 Mds DZD (\approx 24,55 Mds USD) en 2023 (- 2,2%).

Le déficit budgétaire prévu pour l'année 2021 devrait s'établir à plus de 2 700 Mds DZD (\approx 20,88 Mds USD), représentant 13,57% du PIB, contre 10,4% au titre de la LFC 2020. Cette hausse s'explique, selon le ministre des Finances, par le maintien, à « *des niveaux élevés des transferts sociaux* » qui devraient atteindre 1 927,5 Mds DZD (\approx 14,90 Mds USD) en 2021.

Concernant l'inflation, la LF 2021 prévoit « *une légère accélération* » en 2021 pour atteindre 4,5%.

(APS - LIBERTE)

PLF 2021 Cadrage macroéconomique

Les membres de l'APN ont approuvé cinq amendements et introduit trois nouveaux articles dans la PLF 2021.

Parmi les amendements figure celui de l'article 117 qui stipule que le versement en paiement des opérations d'importation des matières destinées à la vente en l'état au moyen d'un instrument de paiement dit « *à terme* » est payable à 45 jours à compter de l'expédition des marchandises ; au lieu de 30 jours préalablement imposé.

(APS)

PLF 2021 Amendements

Selon le ministre délégué chargé de la Prospective, une enquête destinée à évaluer les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les entreprises et les ménages sera lancée fin décembre et les premiers résultats seront disponibles courant janvier prochain. Cette enquête « *concernera un échantillon de 15 000 ménages et 15 000 entreprises* ».

Il a rappelé qu'une 1^{ère} évaluation des impacts de la crise sanitaire a déjà été avancée lors de la rencontre présidée par le Premier ministre avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques et qui a permis la création d'une commission de sauvegarde chargée de prendre en charge les incidences de la pandémie sur l'économie nationale.

(APS)

Covid-19 Impacts Enquête

**Gouvernement
Réunion**

Un projet de décret présidentiel et quatre projets de décrets exécutifs relatifs notamment aux secteurs de l'industrie pharmaceutique et de la microentreprise ont été examinés lors de la réunion du Gouvernement du 18 novembre 2020.

Concernant **l'industrie pharmaceutique**, l'exposé concernait la modification du décret exécutif n° 19-190 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques. Ce texte vient renforcer les missions de ladite agence, particulièrement en matière d'études cliniques, de recherche et de formation qualifiante.

Le projet de texte porté par le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la **Microentreprise** concerne la modification du décret présidentiel modifiant et complétant le décret présidentiel n° 96-234 relatif au soutien de l'emploi des jeunes. Ce projet dispose, entre autres : **1)** du refinancement des microentreprises en difficulté, **2)** d'intégrer la possibilité d'abriter les microentreprises dans des micro zones spécialisées et **3)** de changer la dénomination de l'ANSEJ par l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat.

(APS)

Dans le cadre d'un webinaire relatif aux « *meilleures pratiques en matière de création d'emplois dans la région* » organisé par le bureau de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), les participants ont averti sur l'impact négatif de la pandémie sur le chômage des jeunes en Afrique du Nord.

Selon le Directeur par intérim du bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, la région souffrait déjà d'un taux de chômage estimé à 12,1% en 2019 et du ratio emploi-population le plus faible du continent : 40,1% pour l'Afrique du Nord, contre 58,8% en moyenne en Afrique. Le taux de chômage des jeunes y avoisine les 29%, contre 13% pour le reste du monde.

Avant la pandémie, « *les économies nord africaines avaient atteint des niveaux de croissance raisonnables et plusieurs pays avaient réussi à engager leurs économies sur la voie de la diversification* ». Cependant, « *la sous-région reste confrontée à des problèmes majeurs, notamment une faible croissance de la productivité et des taux de chômage élevés* ». La création d'emplois formels dans le secteur privé nord-africain s'est avérée incapable de suivre l'augmentation de la main d'œuvre jeune. Parallèlement, de nombreux employeurs peinent à trouver des employés qualifiés.

Selon la Directrice générale d'Education for Employment, « *81% des entreprises n'ont pas été en mesure de trouver les profils nécessaires pour développer leurs activités, à l'heure où les systèmes éducatifs nationaux peinent à préparer les jeunes à l'économie d'aujourd'hui et de demain* ».

Selon le communiqué de la CEA, « *les experts des Nations Unies ont annoncé une fourchette de croissance du PIB allant de 0,3% dans le meilleur des cas et une chute à -5,4%* ». Cette situation pourrait entraîner une augmentation considérable du taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord, compliquant les efforts des pays pour créer un nombre d'emplois suffisants pour faire face à la croissance rapide de la main d'œuvre.

Récemment, « *le tableau de bord de l'économie nationale* », mis en place par le Cercle de Réflexion autour de l'Entreprise (CARA) faisait état de la baisse des indicateurs suivis par les services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM). « *Les demandes d'emploi, les offres d'emploi et les placements ont diminué en moyenne de 2% depuis janvier 2019* ».

Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, publié récemment, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit le taux de chômage grimpe à 14,1% l'année en cours et pourrait atteindre 14,3% en 2021.

(LIBERTE)

**CEA
Chômage des
jeunes en Afrique**

**ONS
Inflation**

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2% à fin octobre dernier.

La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois d'octobre 2020 par rapport à septembre 2020, est de + 1,7%.

(APS)

Marché gazier

Selon le ministre de l'Énergie, les exportations de gaz de l'Algérie devraient chuter de 4,7% cette année en raison de la baisse de la demande européenne et de la concurrence d'approvisionnements américains moins chers. Ainsi, le ministre anticipe une chute, en volume, à 41 milliards de mètres cubes (Mds m³) des exportations du pays en gaz cette année, contre 43 Mds m³ en 2019.

En valeur, le ministre prévoit que les recettes d'hydrocarbures, qui représentent 95% des exportations du pays, s'établissent à 23 Mds USD cette année, contre 33 Mds USD en 2019.

Il précise que les exportations de gaz l'Algérie ont chuté de 52,83% vers l'Espagne, de 33,04% vers l'Italie et de 31,22% vers la France durant le 1^{er} trimestre 2020, par rapport à la même période 2019. Il est à noter que les exportations de l'Algérie vers l'Italie et l'Espagne, principaux débouchés du gaz algérien, avaient chuté respectivement de 23,43 et de 21,20% en 2019 par rapport à 2018.

Par ailleurs, la production totale de gaz atteindra 126 Mds m³ en 2020, contre 127 Mds m³ en 2019. Selon le ministre, cette baisse est essentiellement due au vieillissement des champs et au manque d'investissement alors que la consommation intérieure a augmenté de 5,3% par an depuis 2009 pour atteindre 46 Mds m³ l'an dernier.

Enfin, le bilan 2019 du secteur de l'énergie, rendu public la semaine dernière, fait état d'un repli de 30,7% des exportations du gaz naturel.

(LIBERTE)

**CEREFÉ
Rapport
Energies
renouvelables**

Le Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Énergétique (CEREFÉ) a publié son 1^{er} rapport annuel dans lequel il présente la situation énergétique en Algérie avec une nouvelle approche pour élaborer une stratégie nationale de transition énergétique.

Intitulé « *Transition énergétique en Algérie : leçons, état des lieux et perspectives pour un développement accéléré des énergies renouvelables* », le rapport est réparti en trois parties consacrées respectivement à : « *l'évolution du mix énergétique dans le monde et les leçons à tirer* », « *l'historique et état des lieux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Algérie* », et une « *contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de transition énergétique adaptée à l'Algérie* ».

Selon ledit rapport, les capacités de production des panneaux solaires photovoltaïques en Algérie devront augmenter prochainement pour atteindre 450 MWc/an, contre 190 MWc/an actuellement.

Le Commissariat a recensé 4 usines de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques qui activent actuellement en Algérie : Condor Electronics (Bordj Bou Arreridj) dotée d'une capacité de production annuelle de 130 MWc, Aures Solaire (Batna) d'une capacité de 30 MWc/an, ENIE Electronics (Sidi Bel Abbès) avec 18 MWc/an et ALPV (Tlemcen) qui peut produire 12 MWc/an. Il est souligné que la capacité de production de ces panneaux « *se résume à l'assemblage de kits importés de l'étranger, principalement de Chine, selon le dispositif CKD régi par l'article 37 de la Loi de Finances 2019* ».

(APS)

**Energie
Production
Consommation**

Selon le bilan du ministère de l’Energie, la consommation nationale d’énergie s’est établie à 66,9 millions de tonnes équivalent pétrole (MTEP) en 2019, en augmentation de 3% par rapport à 2018, représentant 43% de la production totale, alors que la production primaire a reculé de 4,8% en 2019 par rapport à 2018.

La consommation finale d’énergie a augmenté de 4,6% pour s’établir à 50,4 MTEP, tirée essentiellement par le gaz naturel (+ 6,1%), les GPL (+ 9,6%), les produits pétroliers (+ 4,1%) et l’électricité (+ 2,7%). La consommation finale des produits pétroliers, y compris GPL, s’est accrue de 4,9% en 2019 pour s’établir à 19 MTEP.

Par ailleurs, la production de gaz naturel a baissé de 7,3%, celle du pétrole brut de 0,4% et celle du condensat 7,6%.

De plus, le bilan officiel fait état de 3,1 MTEP d’importations en 2019, en hausse de 98,3% par rapport à 2018. En revanche, les exportations d’énergie ont atteint 92,0 MTEP, marquées par une baisse de 8,7% par rapport aux réalisations de 2018, en raison, notamment, de la chute des exportations de gaz naturel par gazoducs (- 31%).

Enfin, ledit bilan fait ressortir ainsi un solde exportateur net de 89 MTEP, en baisse de 10,4% par rapport à 2018.

(LIBERTE)

**Stress hydrique
Conseil
interministériel**

Le Premier ministre a présidé un Conseil interministériel consacré « *au plan d’action urgent pour contenir les impacts du stress hydrique* ».

Selon le communiqué de la Primature, des « *mesures urgentes* » ont été prises visant à garantir « *la sécurisation de l’approvisionnement en eau potable de la population, mais également la sécurisation du système national de production agricole* ».

(APS)

**Industrie
agroalimentaire
Pâtes alimentaires
Prix**

Selon le Directeur général de la Régulation et l’organisation des marchés du ministère du Commerce, les pâtes alimentaires, dont la matière première est subventionnée par l’Etat, ne sont pas concernées par la hausse des prix qui a touché certaines marques.

« *Effectivement, nous avons remarqué une hausse des prix certaines marques de pâtes qui ont connu une augmentation de 5 à 10 dinars le kilogramme, mais pas toutes* ». Il a précisé que les industriels qui importent par leur propre argent le blé dur, matière de base pour la fabrication de la semoule et des pâtes, fixent le prix de ce produit alimentaire en tenant compte des cours de cette céréale sur le marché boursier international.

La filière agroalimentaire des pâtes et semoule avait connu un certain « *dysfonctionnement* » après la parution, en septembre dernier, des deux décrets dans le Journal officiel relatifs à la levée de subvention sur le blé tendre et dur destinés à la fabrication d’autres types de farine, de semoule de blé, de pâtes alimentaires et couscous. Le ministère a depuis annoncé le report de l’application de ce décret à une date indéterminée.

Concernant l’approvisionnement du marché, il a tenu à rassurer les citoyens sur « *la disponibilité de la semoule et de ses dérivés sur le marché* », réfutant les informations circulant sur les réseaux sociaux sur la pénurie de ces produits. Il a affirmé qu’au terme du mois de novembre, « *les quantités de blé dur distribuées au profit des 135 unités industrielles de semoule et dérivés (couscous, pâtes, ...) dépasseraient 2 millions de quintaux* ». Pour les deux mois précédents (septembre et octobre) « *le blé dur distribué du distribué à ces semouleries avait atteint des quantités respectives de 2,05 million de quintaux et 1,783 millions de quintaux* ».

(APS)

<p>Elevage Aliments de bétail</p>	<p>Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif d'approvisionnement d'aliments de bétail en faveur des éleveurs. Ce dispositif concernera les élevages bovins, ovins, caprins et camelins.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Maintenance des équipements Entrée des experts étrangers</p>	<p>Le ministère de l'Industrie a annoncé sa disponibilité à intervenir pour faciliter l'entrée en Algérie d'experts étrangers au profit des opérateurs nationaux dans le cadre de la maintenance ou de la mise en service d'équipements de production.</p> <p><i>« Le Ministère de l'Industrie est sollicité par plusieurs opérateurs économiques à l'effet de faciliter l'entrée en Algérie d'experts étrangers dans le cadre la maintenance ou la mise en service d'équipements de production.</i></p> <p><i>Afin de faciliter l'entrée sur le territoire national de ces experts, il est porté à la connaissance des opérateurs économiques que l'intervention du ministère de l'Industrie auprès du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, nécessite la transmission de demandes accompagnées de copies de la première page du passeport des experts concernés ».</i></p> <p><u>Pour information:</u> Le lien vers le communiqué du ministère de l'Industrie: http://www.mdipi.gov.dz/?Note-aux-operateurs-economiques</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Agriculture Feuille de route</p>	<p>Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a détaillé la feuille de route du secteur de l'agriculture, initialement présentée en Conseil des ministres le 26 juillet. Celle-ci vise à développer un ensemble de filières « <i>stratégiques</i> » et à encourager l'investissement afin d'augmenter la production nationale et réduire la facture des importations.</p> <p>L'importation de blé tendre « <i>en quantités importantes</i> » a été qualifiée de « <i>problème</i> » imputable au nombre élevé de minoteries. A ce propos, le ministre a indiqué que la mise en place d'un dispositif de contrôle et de suivi de l'usage de la farine sera menée avec le ministère du Commerce.</p> <p style="text-align: right;">(ALGERIE ECO)</p>
<p>Composants de sous-traitance et équipements rénovés Réglementation</p>	<p>Les conditions d'exemption de taxes sur les composants acquis par les sous-traitants nationaux dans le cadre de leur activité ainsi que les conditions de dédouanement des équipements de production rénovés ont été fixées et détaillées dans le décret n° 20-312 du 15 novembre 2020 paru au Journal Officiel n° 67.</p> <p>Il est précisé que l'octroi de l'autorisation d'importation de ce type de chaîne et d'équipements est réservé exclusivement aux entreprises de droit algérien ayant pour activité la production de biens et de services. Il est conditionné par la disposition, par les demandeurs, d'une infrastructure appropriée à la mise en exploitation de la chaîne importée. La durée de validité de l'autorisation est de douze mois à compter de la date de sa signature, et peut être exceptionnellement prorogée pour une durée de six mois.</p> <p>Selon le décret, les chaînes et équipements de production rénovés à importer ne doivent pas dépasser dix années d'utilisation et leur rénovation doit être certifiée par un organisme dûment agréé. Cependant, l'ancienneté des chaînes et équipements de production rénovés est limitée à cinq ans pour l'industrie agroalimentaire et à deux ans pour les industries pharmaceutiques et parapharmaceutiques.</p> <p>Les chaînes et équipements de production rénovés ainsi importés sont frappés d'incessibilité pour une durée de cinq ans à compter de leur mise en exploitation.</p> <p><u>Pour plus d'informations :</u> Décret exécutif n° 20-312 du 15 novembre 2020 : https://www.joradp.dz/FTP/JO-AC/2020/F2020067.pdf</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

<p>Electroménager Taux d'intégration</p>	<p>Le gouvernement algérien a fixé les taux d'intégration dans l'industrie de l'électroménager et de l'électronique grand public par décret exécutif.</p> <p>Afin de bénéficier du régime fiscal préférentiel, le texte fixe un taux d'intégration minimum variant de 10% à 60% à la publication du cahier des charges selon le produit. Après 48 mois d'activité, ce taux pourra atteindre jusqu'à 80%.</p> <p style="text-align: right;">(ALGERIE ECO)</p>
<p>Produits pharmaceutiques Homologation</p>	<p>Selon le ministre de l'Industrie pharmaceutique, l'Etat vise à créer « <i>un cadre réglementaire d'homologation des produits pharmaceutiques et à mettre en place un comité intersectoriel les prix</i> ». De plus, il a souligné le développement d'un système de régulation des importations pharmaceutiques (2 Mds USD/an) « <i>afin de parer aux ruptures et d'éviter les actes de surfacturation</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(ALGERIE 360)</p>
<p>Médicaments Pénurie</p>	<p>Selon le porte-parole officiel du Syndicat National des Pharmaciens Algériens Agréés (SNPAA), la pandémie du Coronavirus a induit une hausse de la demande sur plusieurs médicaments notamment ceux qui entrent dans le cadre du protocole de traitement de la Covid-19 à l'instar du Lovenox.</p> <p>Il a précisé que ladite pénurie touche environ 300 médicaments qui s'inscrivent dans la liste des introuvables sur les étagères des officines.</p> <p>Face à cette situation, il a pointé du doigt les agissements de quelques distributeurs qui ont compliqué la situation en imposant aux pharmaciens des ventes conditionnelles.</p> <p style="text-align: right;">(ALGERIE ECO)</p>
<p>CNA Chiffre d'affaires</p>	<p>Selon le Secrétaire du Conseil National des Assurances (CNA), le chiffre d'affaires des assurances s'est établi à 10,1 Mds DZD (≈ 78,11 MUSD) au 1^{er} semestre 2020, en baisse de 12,5% par rapport à la même période 2019.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID)</p>
<p>Entreprise algéro-espagnole Fertial</p>	<p>La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) s'apprête à organiser la vente aux enchères publiques des 11,9% des actions nanties et saisies faisant partie du capital de Fertial, que le groupe ETRHB Haddad de M. Ali Haddad avait hypothéqué en partie d'un crédit de 30 MEUR contracté auprès d'une banque.</p> <p>En 2016, le groupe ETRHB Haddad avait racheté 17% des parts de Fertial auprès de l'actionnaire espagnol qui détenait à l'époque 66% de Fertial.</p> <p>Suite à l'arrestation de M. Ali Haddad poursuivi dans des affaires de corruption, ses parts dans l'entreprise Fertial avaient été confisquées, et les comptes de l'entreprise ont été gelés sur décision de justice en 2019. Cependant, la justice a acquitté Fertial dans l'affaire et a procédé à la levée de la confiscation et au dégel des comptes.</p> <p style="text-align: right;">(LIBERTE)</p>
<p>OAIC DG Limogeage</p>	<p>Nommé le 16 septembre 2019 à la tête de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), M. Abderrahmane Bouchahda a été démis de ses fonctions par le ministre de l'Agriculture, sur instruction du Premier ministre.</p> <p>Même si aucune information officielle n'est donnée sur les raisons de ce limogeage, plusieurs sources médiatiques le lie à l'affaire du vraquier en provenance d'Ukraine avec un chargement de blé tendre toxique, qui serait toujours bloqué au port d'Alger pour enquête approfondie.</p> <p style="text-align: right;">(EXPRESS-DZ)</p>
<p>Entreprise algérienne Sonelgaz</p>	<p>Selon le Directeur Général des Travaux et Services de Sonelgaz, un plan visant le recouvrement des dettes et factures impayées a été lancé.</p> <p>Selon lui, l'entreprise enregistre à ce jour 180 Mds DZD (≈ 13,92 Mds USD) de créances auprès des administrations, du secteur tertiaire et des particuliers.</p> <p style="text-align: right;">(REPORTERS)</p>

**Entreprise
algérienne
Biopharm**

Selon un communiqué publié récemment, le groupe pharmaceutique privé Biopharm a signé un accord avec la société Groupe Pharmaceutique Européen GPE, une société algérienne créée en 2020 et présente dans le domaine de la production et la distribution de produits pharmaceutiques.

Cet accord permet à Biopharm de diversifier sa gamme de production et de se lancer dans l'aire thérapeutique des hormones, et à GPE d'avoir les moyens de poursuivre son plan de développement de création de valeur.

Pour information : Le groupe Biopharm a réalisé un chiffre d'affaires de 34,251 Mds DZD ($\approx 264,91$ MUSD) au 1^{er} semestre 2020, contre 32,592 Mds DZD ($\approx 252,08$ MUSD) à la même période 2019, soit en hausse de 5,1%. Les bénéfices nets du groupe ont baissé de 5,7%, s'établissant à 3,191 Mds DZD ($\approx 24,68$ MUSD), contre 3,383 Mds DZD ($\approx 26,16$ MUSD) à la même période 2019.

Pour rappel : Le site de production a produit 20,5 millions de boîtes durant le 1^{er} semestre 2020, contre 31,5 millions de boîtes à la même période 2019.

(LIBERTE)

**Entreprise
algérienne
Air Algérie**

Prise de fortes turbulences financières après l'arrêt des vols à cause de la pandémie de Coronavirus depuis huit mois, la compagnie nationale Air Algérie va pouvoir reprendre les vols domestiques à partir du 06 décembre. Une décision actée lors du Conseil interministériel qui s'est tenu le 29 novembre 2020.

La décision fait suite à la montée au créneau de deux syndicats de la compagnie aérienne nationale, dont celui des pilotes.

(TSA ALGERIE)

**Justice
Homme d'affaires
M. Mahieddine
Tahkout**

La Cour d'Alger a condamné, le 18 novembre 2020 :

- M. Mahieddine Tahkout, PDG du groupe privé Tahkout Manufacturing Company TMC, à une peine de 14 ans de prison ferme.
- MM. Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, anciens Premiers ministres, à 5 ans de réclusion.
- M. Youcef Yousfi, ancien ministre de l'Industrie, et M. Ammar Ghoul à 18 mois de prison avec sursis.

M. Abdelghani Zaalane, ancien ministre des Transports, a été acquitté.

(APS)

**Justice
Affaire Khalifa
Bank**

Le tribunal criminel près de la Cour de Blida a condamné, le 15 novembre 2020, M. Abdelmoumene Khalifa, ancien PDG du groupe Khalifa et principal accusé dans l'affaire « *Khalifa Bank* », à une peine de 18 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 1 MDZD ($\approx 7\,734,57$ USD).

M. Rafik Khalifa, également poursuivi et en détention, a été condamné à des peines complémentaires, à savoir : la privation de ses droits civiques pour une durée de 3 ans.

Pour rappel : Le Procureur de la République avait requis la perpétuité à l'encontre de M. Abdelmoumene Khalifa et la confiscation de l'ensemble de ses biens, saisis dans le cadre de cette affaire.

Pour rappel : En 2015, M. Abdelmoumène Khalifa a été condamné à 18 ans de prison ferme assortis d'une amende de 1 MDZD ($\approx 7\,734,57$ USD) avec confiscation de l'ensemble de ses biens.

(APS)

**Bilan sanitaire
Covid-19**

Bilan sanitaire de l'Algérie concernant la pandémie de la Covid-19			
Jour	Nombre de cas enregistrés en 24 heures	Nombre total de contaminations	Nombre total des décès liés à la Covid-19
16 novembre	910	67 589	2 168
17 novembre	1 002	68 591	2 183
18 novembre	1 039	70 629	2 203
19 novembre	1 023	71 652	2 224
20 novembre	1 103	72 755	2 236
21 novembre	1 019	73 774	2 255
22 novembre	1 088	74 862	2 272
23 novembre	1 005	75 867	2 294
24 novembre	1 133	77 000	2 309
25 novembre	1 025	78 025	2 329
26 novembre	1 085	79 110	2 329
27 novembre	1 058	80 168	2 372
28 novembre	1 044	81 212	2 393
29 novembre	1 009	82 221	2 410
30 novembre	978	83 199	2 431

Les montants en Dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (USD) au taux officiel du 01.12.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique Régional d'Alger (adresser les demandes à : darine.chenine@dgtresor.gov.fr).

Auteur : Service Economique Régional d'Alger

Adresse : 25, chemin Abdelkader Gadouche – 16035 – Hydra

Le service Economique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigée par : Darine Chenine

Revue par : Thibault Le Ruyet